



2023 / 25

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GSELL Bernard - GUILLARD Paul – JAY Hélène - KALIAKLOUDAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique  
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

**Date de Convocation** :  
16 mars 2023

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 22  
Votants : 23

*Monsieur Dominique COLLIARD est désigné Secrétaire de Séance.*

### **Objet : Adoption des comptes administratifs 2022 – Budget La Piat**

Le Président André POINTET s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Thierry BRUNIER pour le vote du compte administratif.

Monsieur le Vice-Président expose qu'il y a lieu de voter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget opération aménagement La Piat.

Fonctionnement	
Recettes	131 000.59 €
Dépenses	90 289.45 €
Résultat 2021	+40 711.14 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2020.	
Reports + / -	-530 564.61 €
Investissement	
Recettes	0.00 €
Dépenses	0.00 €
Résultat 2021	0.00 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2020.	
Reports + / -	0.00 €

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-31, D 2342-11 et L 2121-14,  
**Vu** les instructions budgétaires M14,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe opération aménagement La Piat tel que présenté ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
23			1 André POINTET

*\*Ne prend pas part au vote*

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,

  
André POINTET

